

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE252

présenté par  
Mme Linkenheld, rapporteure

-----

### ARTICLE 22

I. - À la dernière phrase de l'alinéa 74, après le mot :

« injustifié »,

insérer les mots suivants :

« de la démission, celle-ci ».

II. – En conséquence, supprimer les mots :

« la démission ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.